

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 janvier 2016 à 18 h 00

AUJOURD'HUI cinq janvier deux mille seize

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 décembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Marion CANALES à Olivier BIANCHI, Valérie BERNARD à Cécile AUDET, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Jean-Christophe CERVANTES

Excusé(e)s :

François BARRIÈRE

Absent(e)s :

Anne FAUROT

Secrétaire :

Marianne MAXIMI

Mme Nicaise JOSEPH, M. Alparslan COSKUN et M. Louis COUSTES arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.

Mme Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat qui suit cette présentation (fin de pouvoir donné à Mme Edith CANDELIER).

M. le Maire suspend la séance à 20h27 à la demande de M. Jean-Luc BLANC pendant ce même débat. M. le Maire reprend la séance à 20h30 après avoir constaté que le quorum est atteint.

M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné par Mme Isabelle PADOVANI).

M. Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à M. Florent NARANJO.

M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.

Rapport N° 24
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Chaque année la Ville de Clermont-Ferrand organise un concours destiné à récompenser les efforts des habitants en matière de fleurissement.

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

1. Maison avec jardin
2. Balcons, terrasses, fenêtres ou murs fleuris
3. Décor floral des commerces et industries.

Les lauréats sont classés selon la qualité de leur réalisation ; il est tenu compte de l'aspect général et de la netteté du lieu, de l'harmonie générale et de la répartition des décors, du choix des couleurs entre elles, du choix et de la diversité des essences, de l'allure et de la qualité d'entretien des végétaux.

Contrairement aux éditions précédentes où l'ensemble des candidats était récompensé par des prix en espèces et/ou par des plantes à massifs, pour le concours 2015 **seuls les lauréats de la Coupe de la Ville, du 1^{er} prix, du second prix, du 3^{ème} prix et du 4^{ème} prix se voient attribués des bons d'achat** en jardinerie d'un montant détaillé dans le barème ci-dessous.

désignation	B
Coupe de la Ville	Bon d'achat d'une valeur de 100€
1 ^{er} prix	Bon d'achat d'une valeur de 80€
2 ^{ème} prix	Bon d'achat d'une valeur de 50€
3 ^{ème} prix	Bon d'achat d'une valeur de 40€
4 ^{ème} prix	Bon d'achat d'une valeur de 20€

En plus de ces récompenses, les lauréats de la Coupe de la Ville et du 1^{er} prix se verront remettre un bouquet d'une valeur de 50€ lors de la cérémonie de remise des prix qui se déroulera au cours du premier semestre 2016.

Quand aux candidats non classés, ils se verront offrir un lot de consolation sous la forme d'objets de communication aux couleurs de la Ville (stylos, porte-clés...).

Dans ces conditions, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver le nouveau barème.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 janvier 2016

Pour le Maire et par délégation
L'Adjointe,

Monique BONNET